

DROITS DES FEMMES ET CONDITIONS DE TRAVAIL : MÊME COMBAT !

La FERC a lancé en novembre une grande campagne pour les droits des femmes au travail. Chaque mois, la FERC s'associe à une journée internationale pour alerter sur les conditions de travail et de rémunération des femmes, mais aussi sur les questions d'éducation, de recherche, et de culture qui construisent les changements de société nécessaires à une véritable, réelle et concrète égalité entre les femmes et les hommes au travail.

CHANGEONS LES RÈGLES !

C'est bien le but de cette campagne. Dénonçons les injustices salariales : l'écart de salaire est de 314 euros par mois entre les enseignants et les enseignantes¹. Rapportons-les aussi au pouvoir d'achat de près de la moitié du salariat, (70 % dans l'Éducation), qui, dans 80 % des cas, a à charge les enfants en cas de séparation des parents. Interrogeons-nous sur ce qui favorise ces injustices. En rendant visibles ces facteurs, nous ferons entendre le projet de société de toute la CGT.

La première journée de campagne « Changeons les règles ! » le 19 novembre a mis l'accent sur les conditions sanitaires des femmes au travail, sur la nécessité de la gratuité des protections périodiques dont le coût s'ajoute à un pouvoir d'achat déjà inférieur à celui des hommes, sur les conséquences de la journée de carence pour dysménorrhées sur le salaire au rabais des femmes. La journée du 21 décembre alertera sur l'urgence d'une éducation à la sexualité féministe dans les établissements scolaires, pour construire des relations égalitaires entre filles et garçons et mettre un terme définitif aux violences sexistes et sexuelles au travail et dans la société. Elle sollicitera les champs de la recherche pour que les maladies des femmes soient mieux prises en compte, pour que les maltraitances gynécologiques à l'égard des femmes cessent.

D'aucun-es s'étonneront que la CGT prenne en charge ces questions, mais pas les syndicalistes qui savent combien les conditions de travail sont liées aux conditions de vie et excèdent le lieu même du travail. C'est donc toute la FERC CGT qui se mobilise avec les femmes pour changer les règles !

PRÉCARITÉ
MENSTRUELLE
CHANGEONS
LES RÈGLES



CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le 25 novembre, le collectif femmes mixité de la confédération, auquel participe la FERC, a diffusé en ligne une heure d'information syndicale contre les violences sexistes et sexuelles.

Déconstruire les stratégies des agresseurs, accueillir les victimes, les accompagner syndicalement en faisant valoir leurs droits, et s'organiser au travail pour que cela ne puisse plus arriver, autant de sujets abordés avec clarté et précision sur :

<https://youtu.be/2qyah68B99g>

ON AVANCE !

Le site du ministère annonce le 25 novembre : *Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a demandé que le processus de ratification de la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la violence et le harcèlement au travail puisse être accéléré.* Cela signifie que la pression que la CGT a exercée sur le gouvernement en revendiquant systématiquement la ratification de la convention 190 porte ses fruits. En élargissant le champ de la responsabilité de l'employeur-se lors des violences sexistes et sexuelles, **cette ratification va modifier le droit français en profondeur et mieux protéger les femmes contre ces violences insupportables.**

Des analyses et des préconisations à retrouver dans le guide *Combattre les violences sexistes et sexuelles*² sur le site égalité professionnelle de la CGT pour affronter les situations de harcèlement sexiste et sexuel toujours plus nombreuses à être dénoncées par nos collègues.

¹ Salaires mensuels moyens des enseignants et des enseignantes du secteur public, en 2016 (France métropolitaine). Source : Traitement DEPP, SIASP, Insee.

² <https://www.cgt.fr/guide-combattre-les-violences-sexistes-et-sexuelles>